

**COMPTE RENDU du COMITE SYNDICAL
du 6 juin 2018**

L'an deux mille dix-huit, le 6 juin à 18 heures 30, les membres du Comité Syndical du SMICTOM de Sologne se sont réunis dans les locaux du SMICTOM à Nouan-le-Fuzelier, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel DEZELU, Président.

Etaient présents :

La Communauté de Communes de la Sologne des Rivières :

Monsieur DEZELU Jean-Michel, Monsieur BEAUJEAN Marc, Madame GASSELIN Isabelle, Monsieur POUJADE René, Monsieur AMOUREUX Jean-Pierre, Monsieur DELANOUE René et Monsieur AMIOT Michel.

La Communauté de Communes de la Sologne des Etangs :

Monsieur BOUCHER Hervé et Monsieur LOMBARDI Daniel.

La Communauté de Communes Cœur de Sologne :

Monsieur PAVEAU Alain, Monsieur ROCHUT Jean-Louis, Monsieur TARQUIS Didier, Monsieur HUME André, Monsieur TEILLET Gilles et Monsieur DOUCET Pascal.

La Communauté de Communes des Portes de Sologne :

Monsieur NIEUVIARTS Hervé, Monsieur DAVID Olivier et Monsieur HENRY Pierre.

La Communauté du Romorantinais et du Monestois :

Monsieur GILLET Jean-Luc

Etaient excusés : Monsieur MAUCHIEN (C.C.C.S), Monsieur LONCHAMPT Marc (C.C.S.E.), Monsieur MEAN Jean-Bernard (C.C.S.E.) et Madame DE PELICHY Constance (C.C.P.S.)

Etaient absents : Monsieur MARDESSON Olivier (C.C.S.E.), Monsieur ABRIOUX Dominique (C.C.S.R.), Monsieur BOUYER Jean-Louis (C.C.S.E.)
Madame DALBY, Trésorière de Lamotte-Beuvron

Assistaient à la réunion : M^{me} PITAULT, directrice du syndicat
M^{me} ROUSSEAU, responsable du traitement

Monsieur NIEUVIARTS assurait les fonctions de secrétaire de séance assisté de la directrice générale des services.

I – Approbation du compte-rendu du comité syndical du 23 avril 2018

Ce compte-rendu ayant été transmis aux membres du comité syndical, il est soumis à l'approbation des membres présents.

Aucune observation n'étant formulée, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

II – Modification de délégués de la communauté de communes Cœur de Sologne

Lors du conseil communautaire du 17 mai 2018, les membres de la communauté de communes Cœur de Sologne ont procédé à la nomination de deux nouveaux délégués en lieu et place de Messieurs MAUCHIEN et BOUILLON.

Ont ainsi été désignés :

- Monsieur Christian MAUCHIEN, délégué titulaire
- Monsieur Gilles TEILLET, délégué suppléant

Les membres du comité syndical prennent acte de ces désignations.

III – Commission d'appel d'offres

Par délibération du 10 juin 2014, la commission d'appel d'offres a été mise en place conformément aux articles L-1414-1 à 4 du code général des collectivités.

Monsieur MAUCHIEN (excusé) a fait acte de candidature pour intégrer la commission en qualité de titulaire et Monsieur TELLIER en qualité de suppléant.

Après vote, Messieurs MAUCHIEN et TELLIER sont élus membre titulaire et membre suppléant de la commission d'appel d'offre.

Monsieur ROCHUT tient à rappeler qu'un membre suppléant n'est pas attaché spécifiquement à un titulaire.

La commission est donc composée comme suit :

Membres titulaires	Membres suppléants
Monsieur DEZELU	Monsieur DOUCET
Monsieur AMOUREUX	Monsieur MARDESSON
Monsieur ROCHUT	Monsieur DAVID
Monsieur BEAUJEAN	Monsieur AMIOT
Monsieur POUJADE	Monsieur GILLET
Monsieur MAUCHIEN	Monsieur TEILLET

IV – Autorisation de signer le marché « conditionnement, transport et traitement des déchets ménagers et assimilés »

Suite à la consultation lancée en avril pour le transport et le traitement des ordures ménagères, les membres de la commission d'appel d'offres ont procédé à l'ouverture des plis le 23 mai dernier.

L'analyse ayant été réalisée, une nouvelle réunion s'est tenue en préambule au présent comité syndical pour statuer sur les différentes offres.

Il est rappelé que ce marché concerne environ 9 000 tonnes par an de déchets à transporter et à traiter. Le marché a été établi pour 2 ans renouvelable 1 fois par tacite reconduction.

- **Le lot n°1** : transport et conditionnement des déchets ménagers et assimilés a été attribué à la **SARL GHESTEM Loir-et-Cher / SAS Financière MAUFFREY**.

La location d'une semi à Fond Mouvant Alternatif (FMA) pour un montant de **13 800 € HT**.

Au départ de Nouan-le-Fuzelier, les déchets seront transportés principalement à l'usine d'incinération d'Arcante pour un coût kilométrique de **2,31 € HT/km**.

- **Le lot n°2** : Traitement des déchets ménagers et assimilés a été attribué à la société **VEOLIA SOCCOIM** pour un coût de **68 € HT par tonne**. Une TGAP de **6,01 € HT par tonne** sera facturée en supplément de ce coût.

Il est rappelé que la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluante) est appelée à connaître de fortes augmentations tant pour l'incinération mais surtout pour l'enfouissement.

Monsieur TARQUIS souhaite connaître la localisation de l'usine d'Arcante.

Construite par le syndicat VAL-ECO de Blois, l'usine d'incinération est exploitée par le groupe SUEZ Environnement. L'énergie produite permet de chauffer environ 15000 logements de la ville de Blois.

Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical approuvent l'avis de la commission d'appel d'offres et autorisent Monsieur le Président à signer ce marché relatif à cette consultation qui prendra effet le 1er juillet.

V - Autorisation de signer le marché « acquisition d'une benne à ordures ménagères sur porteur routier »

Prévue dans le cadre du budget 2018, l'acquisition d'une benne à ordures ménagères a fait l'objet d'un marché.

La réception des offres étant fixée au 4 juin, l'ouverture des plis a eu lieu ce jour lors de la commission d'appel d'offres réunie en préambule du comité syndical.

Il est proposé d'autoriser Monsieur le Président à signer le marché dès lors que l'analyse des offres aura été réalisée et que les membres de la commission auront statué sur les différentes propositions.

Cette proposition permettra de notifier le marché aux titulaires des lots retenus.

Monsieur LOMBARDI s'intéresse du montant du marché.

Monsieur le Président rappelle que le budget prévoyait des crédits pour 200 000 € mais que la dépense ne devrait pas excéder 190 000 € TTC.

Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical approuvent cette proposition à l'unanimité et autorisent Monsieur le Président à signer le marché correspondant suivant l'avis de la commission d'appel d'offres.

VI – Décision du Président : attribution du marché « collecte des points d'apport volontaire du verre d'origine ménagère »

Le marché relatif à la collecte des points d'apport volontaire du verre a été attribué à la société **VEOLIA SOCCOIM** pour un coût à la tonne de **45,38 € TTC**.

Monsieur le Président souligne que ce coût a fait l'objet d'une augmentation de 2,16%.

Ce marché concerne 1 600 tonnes par an et prendra effet le 1^{er} juillet pour une durée de 3 ans.

VII – Rapport annuel 2017

Le rapport annuel ayant été transmis à chaque membre du comité syndical, il convient d'en prendre acte.

Madame GASSELIN demande que la période visée à la page 25 relative aux horaires d'ouverture des plates-formes de déchets verts soit rectifiée.

L'année 2015 inscrite sur le document sera supprimée.

Madame GASSELIN s'interroge sur la pertinence de différencier les 4 flux pour l'étude d'opportunité de mise en place de colonnes enterrées.

De fait, l'implantation de colonnes pour le papier et le verre pourrait être étudiée pour les communes intéressées.

Monsieur le Président rappelle que l'étude a été réalisée sur les 4 communes principales de l'axe de la D2020 et que le cahier des charges de l'étude a été validé par le comité de pilotage.

Monsieur LOMBARDI félicite les auteurs de ce rapport annuel.

Monsieur BEAUJEAN note un tonnage important du bois en juin 2016.

Ce gisement coïncide avec les dommages subis lors des inondations.

VIII - Questions diverses

• Lors de la dernière réunion du comité de pilotage pour l'étude d'opportunité de mise en place de colonnes enterrées, il a été décidé :

- D'étudier les différents points en interne dans la mesure où la tranche ferme de cette étude a été facturée sur la base de 12 120 € TTC,
- De solliciter d'autres collectivités à secteur équivalent au SMICTOM sur la mise en place de colonnes enterrées,
- De demander aux fabricants de bacs une liste de territoires avec des villes de 8 000 habitants pour tous les flux.

Monsieur le Président donne lecture des actions et expériences menées par les collectivités.

• Un mail a été adressé à la mairie de Vouzon rappelant les conditions d'accès aux plates-formes de déchets verts, tant pour les volumes acceptés, le type de déchets, les tarifs applicables aux professionnels.

Ces conditions sont stipulées dans le règlement des déchèteries et plates-formes du SMICTOM et doivent être respectées par tous.

Compte tenu des apports au regard des autres plates-formes, le doute s'installe sur l'apport de déchets par des professionnels.

Monsieur TEILLET réfute l'ouverture de la plate-forme en dehors des heures prévues.

Monsieur DELANOUE rappelle que la commune de Theillay ne dispose pas volontairement de clés. Les agents municipaux déposent les déchets pendant les heures d'ouverture évitant ainsi de nombreux problèmes.

Départ de **Madame GASSELIN** à 19h20.

- Monsieur le Président informe les membres du comité syndical que le pot de départ à la retraite de Gérard AFFOUARD aura lieu le 13 juin à 11h30 et invite les élus disponibles à y participer.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h25.